

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-18/B-00421
Propriétaire(s) : La succession de Jean Boland
Emplacement : 5718 et 5722, promenade Canon Smith
Quartier : 5 - West Carleton-March
Description officielle : lot « C » Gore sur le lac Chaudière, canton de Fitzroy
Zonage : RR14 [660R]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes, une parcelle comprend des terrains récréatifs vacants et l'autre parcelle est occupée par une maison et une remise.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par les parties 1 et 2 du plan 5R-10899. Il aura une façade de 6,09 mètres sur la promenade Canon Smith, une profondeur irrégulière et une superficie de 2 802,41 mètres carrés. La parcelle est située au 5722, promenade Canon Smith.

Le terrain qui sera conservé et représenté par les parties 1 et 2 du plan 5R-1870. Il aura une façade de 30,48 mètres sur la promenade Canon Smith, une profondeur de 29 mètres et une superficie de 2 392,7 mètres carrés. La parcelle est occupée par la maison et la remise existantes dont l'adresse est le 5718, promenade Canon Smith.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.